

Image not found or type unknown



Liquidation en cours d'une sccv

Par **erdesms**, le **11/05/2012 à 14:55**

Bonjour,

Associé d'une SCCV en liquidation - il s'agit d'un terrain seul puisque nous n'avons pas construit -, un bilan par un comptable est-il obligatoire ou le liquidateur (nommé) peut-il le faire? Est-on soumis aux diverses taxes (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, etc..)? Une AGO et la transparence des documents comptables ou fiscaux sont-ils obligatoires pour les associés?

Merci de votre aimable réponse